

Aide au permis





Le permis de conduire évolue en 2024

1

Si vous avez 18 ans ou plus, vous souhaitez obtenir le permis de conduire.

2

Le CCAS de Saint-Sauveur peut vous aider à le financer sous certaines conditions d'éligibilité.

3

En contrepartie de cette aide, le CCAS proposera au candidat bénéficiaire une mission d'intérêt collectif de 35H dans la collectivité.

Pour tout renseignement contactez le CCAS de Saint-Sauveur.

Contact : Mme Joanna LANTOINE

Tél : 05 34 27 31 68

Pour toute information utile : www.legipermis.com



Télécharger le fichier «REGLEMENT BOURSE PERMIS_.pdf» (298.5 Ko)